



Tél.: 03 26 48 01 47 Fax: 03 26 83 11 34 E-mail: finaxo@finaxo.fr

## **ASSEMBLEE GENERALE DU 28 MAI 2021**

## REPONSES AUX QUESTIONS ECRITES POSEES PAR LES ACTIONNAIRES

Plusieurs questions écrites ont été posées par Messieurs Kevin Ertzinger et Paul-Alban Riche, actionnaires détenant respectivement 1 765 actions et 18 000 actions de la Société, préalablement à l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2021 ont été reçues par la société.

Le Conseil d'Administration fournit ci-après les réponses à ces questions, lesquelles font l'objet d'une publication sur le site internet de la Société

Le texte de ces questions est résumé sans en dénaturer le sens dès lors qu'il n'est pas utile de les reprendre in extenso pour leur bonne compréhension.

Question 1 posée par Messieurs Kevin Ertzinger et Paul-Alban Riche: Avenir de Pyrobio

Réponse : le Tribunal de Commerce de Reims dans son jugement arrêtant le plan par voie de continuation interdisant formellement à Finaxo Environnement d'investir le moindre euro pour poursuivre le développement du projet Pyrobio, l'avenir de celui-ci passe obligatoirement par un ou plusieurs accords de partenariat avec des tiers et avec versement de royalties.

La vente du brevet apparaissant très complexe par le fait qu'aucune installation n'est à ce jour en activité.

Par ailleurs, la difficulté rencontrée dans la recherche d'accord de partenariat est que toute cession de licence ne peut excéder la durée de vie du brevet avant que celui-ci ne tombe dans le domaine public. A ce sujet, il est rappelé que le brevet principal tombera dans le domaine public dans 2 ans. De ce fait, le Conseil d'Administration recherche juridiquement une solution de contrat de partenariat pour assurer au mieux la pérennité de Pyrobio.

Pour le moment, plusieurs tiers ont été approchés pour le traitement des boues et la production d'hydrogène mais la crise sanitaire ne facilite pas les démarches entreprises.

Question 2 posée par Messieurs Kevin Ertzinger et Paul-Alban Riche : Avenir de l'UF 600

Réponse : devant nous recentrer exclusivement sur le traitement de l'eau et accroître l'activité de notre société pour assurer le remboursement du plan de redressement, nous recherchons activement des accords de partenariat avec des structures spécialisées dans le traitement de l'eau notamment en Afrique pour développer l'ultrafiltration.

Question 3 posée par Messieurs Kevin Ertzinger et Paul-Alban Riche : reprise de la cotation de l'action Finaxo Environnement

Réponse : devant la situation actuelle et sur les conseils d'Euronext, la reprise de la cotation du titre de Finaxo Environnement n'est absolument pas d'actualité. Le Conseil d'Administration estime que la reprise de cotation n'est envisageable que lorsque des contrats de partenariat avec des tiers concernant Pyboio et l'UF 600 seront concrétisés et que des installations seront livrées par ceux-ci.

Question 4 posée Monsieur Kevin Ertzinger : Distribution de dividendes

Réponse : Finaxo Environnement sortant de 20 mois de période d'observation suite au prononcé de sa mise en redressement judiciaire, le Conseil d'Administration refuse d'avancer une date relative aux futures distributions de dividendes.

Question 5 posée par Monsieur Kevin Ertzinger : demande d'un point trimestriel sur l'activité

Réponse : le Commissaire à l'exécution du plan nous demandant de lui fournir un point semestriel sur l'évolution de l'activité, celui-ci sera publié sur le site de la Société.

Question 6 posée par Monsieur Paul-Alban Riche : situation sur aides gouvernementales et prêts remboursables dont PGE

Réponse : si la Société a bénéficié au cours de l'exercice 2020 ainsi qu'au cours du premier semestre 2021 du dispositif de l'activité partielle, le Conseil d'Administration n'envisage pas à cause de son endettement de demander le PGE.

Question 7 posée par Monsieur Paul-Alban Riche : situation de trésorerie et BFR sur 2021 et 2022

Réponse : Finaxo Environnement aujourd'hui a une trésorerie positive de 2 mois de chiffre d'affaires ce qui couvre largement les besoins en fonds de roulement nécessaires pour financer l'exploitation et rembourser mensuellement le plan d'apurement de son passif.

Question 8 posée par Monsieur Paul-Alban Riche : litiges clients

Réponse : la Société n'a aucun litige client en cours. De plus concernant le client Hydro Quebec Distribution au Canada, le contrat est au nom de Finaxo Canada et non au nom de Finaxo Environnement.

Question 9 posée par Monsieur Paul-Alban Riche : revue des gros contrats à venir

Réponse : le Conseil d'Administration informe de la signature le 23 décembre 2020 d'un contrat important avec le consortium Veolia/Stereau de 120 000 lamelles représentant un contrat de 1 190 000 euros.